

Note de service :
Congés et droits
à absences
(Année)

Anticipation⁽¹⁾



⁽¹⁾ Δ (1^{er} jour d'effet de la note ; date de publication de la note)

⁽²⁾ avant COVID

L'extension de l'expérimentation négociée par le SNCTA débute aujourd'hui. Elle permet de prolonger d'un mois la période densifiée afin d'affronter dans de meilleures conditions, une demande de trafic toujours soutenue et amplifiée par la fin des restrictions RAD de protection qui accompagnaient la mise en service de 4-Flight.

Le SNCTA a exigé que le comité technique du 7 septembre détermine non seulement les conditions de l'extension des expés cet automne, mais définisse également toute l'organisation du travail jusqu'à fin 2023 ! Pour la deuxième année consécutive, un vote unique a permis de valider les nouveaux paramètres de l'expérimentation RH mais aussi les congés et droits à absences.

Mieux, pour la première fois en 10 ans, la note déterminant les congés et droits à absences a été publiée près de 4 mois en avance. Cela permet aux équipes une gestion RH fluide et à la cellule FMP de préparer dans de bonnes conditions, l'été aéronautique 2023.

Le SNCTA se félicite d'avoir contraint le service à anticiper l'organisation du travail des contrôleurs rémois, pour l'année 2023. Cette gestion RH, que les contrôleurs sont en droit d'attendre chaque année, n'a été possible que par le travail de négociation du SNCTA.